

## Proclamation de Conseillers généraux

Le Conseil communal de la Commune de La Côte-aux-Fées;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir un siège devenu vacant au Conseil général, par suite de la démission de M. Christian Lambelet pour le 31 mars 2014,

Vu les résultats de l'élection des conseils généraux du 13 mai 2012 ;

Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

**arrête :**

**Article premier** Mme Daisy Piaget, suppléante de la liste d'entente communale, à laquelle appartiennent les sièges vacants, est proclamée élue conseillère générale dès le 1<sup>er</sup> avril 2014.

**Art. 2** Le présent arrêté sera affiché et fera l'objet d'un avis publié dans la Feuille officielle ; il en sera délivré une expédition à la conseillère élue.

La Côte-aux-Fées, le 3 février 2014

Au nom du Conseil communal

Le Président :

La Secrétaire :

Laurent Piaget

Cosette Pétremand